

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes lance une consultation publique sur des changements potentiels à ses divulgations

TORONTO, le 19 juillet 2021 – Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC), l’organisme de réglementation de l’audit des sociétés ouvertes du Canada, lance aujourd’hui une consultation publique visant à recueillir des commentaires et à susciter un dialogue sur de potentiels changements qui seraient apportés à l’information sur l’évaluation réglementaire divulguée au public.

« Le CCRC a élargi son cadre de divulgation pour la dernière fois en 2014; compte tenu de l’évolution des pratiques d’audit, de la réglementation, ainsi que des attentes des parties prenantes, il est temps d’envisager de modifier notre approche en la matière », a déclaré Carol Paradine, chef de la direction du CCRC. « Nous nous intéressons particulièrement aux commentaires du public investisseur sur nos principes de divulgation, sur ce que nous communiquons aux comités d’audit et sur la façon dont nous le faisons, ainsi que sur ce que nous partageons publiquement sur les résultats de nos évaluations réglementaires et nos mesures de renforcement. »

La consultation se déroulera du 19 juillet 2021 au 30 septembre 2021. Le CCRC a publié un document de consultation afin de solliciter des commentaires. Les parties prenantes sont invitées soit à soumettre une réponse écrite, soit à remplir notre sondage de consultation (disponible [ici](#)) ou encore à participer à des entrevues téléphoniques individuelles avec le CCRC.

Le CCRC recueillera et évaluera tous les commentaires des parties prenantes et publiera les réponses sur son site Web. Si un changement réglementaire est justifié, des discussions et des approbations supplémentaires seront probablement nécessaires. Tout changement proposé sera décrit dans un compte-rendu qui sera publié sur le site Web du CCRC.

À propos du CCRC

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l’organisme de réglementation indépendant de l’audit des sociétés ouvertes du Canada. Chargé de superviser les audits effectués par des cabinets comptables inscrits, le CCRC contribue à la confiance du public dans l’intégrité de l’information financière et s’engage à protéger le public investisseur du Canada. Le CCRC fait la promotion d’une qualité d’audit durable grâce à une réglementation proactive, au dialogue avec les parties prenantes nationales et internationales et à des idées pratiques pour informer les participants aux marchés financiers. Le CCRC a des bureaux à Montréal, à Toronto et à Vancouver.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Adrienne Jackson, directrice principale, Communications
Conseil canadien sur la reddition de comptes

adrienne.jackson@cpab-ccrc.ca